

La population suisse veut une protection contre les bruits forts des feux d'artifices

Une nette majorité de la population soutient l'Initiative pour une limitation des feux d'artifices – la Commission du Conseil des États ouvre grand la voie du contre-projet

Berne, le 9 avril 2025 – Une large majorité de la population suisse (68 %) se déclare favorable, ou plutôt favorable, à l'initiative pour une limitation des feux d'artifice. Ce soutien s'explique notamment par les nuisances sonores importantes causées par les détonations, qui perturbent tant les êtres humains que les animaux. Les organisations à l'origine de l'initiative – la Protection Suisse des Animaux PSA, la Fondation pour l'animal en droit (TIR), la Fondation Franz Weber (FFW) et l'organisation de protection des animaux QUATRE PATTES – saluent la décision de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États (CSEC-E) d'élaborer un contre-projet indirect. Elles rappellent toutefois que celui-ci devra impérativement répondre aux besoins de protection de la population.

Un sondage représentatif réalisé récemment par l'institut de recherche sociale gfs.bern montre que plus de deux tiers de la population suisse soutiendraient l'initiative pour une limitation des feux d'artifice – un soutien transversal, partagé à travers tout l'échiquier politique. Le facteur décisif pour cet appui : les nuisances sonores, qui affectent tant les personnes que les animaux. Pour environ un quart des sondé-e-s, le bruit constitue même la principale raison de leur soutien à l'initiative. Fait intéressant, près de trois quarts des personnes interrogées apprécient certes les feux d'artifice en tant que spectacle visuel, mais n'en achètent jamais elles-mêmes. Et parmi celles qui en achètent, la majorité privilégie les versions silencieuses. Enfin, le processus de décision semble déjà bien avancé : seules 2 % des personnes interrogées se disent encore indécises.

Le fort besoin de protection exprimé par la population s'explique aisément : plusieurs jours avant et après les fêtes officielles, les détonations se poursuivent jusque tard dans la nuit, perturbant gravement le sommeil des habitant-e-s. Les enfants, les personnes âgées ainsi que celles souffrant de troubles psychiques sont particulièrement vulnérables. Les conséquences sur les animaux sont tout aussi préoccupantes : les animaux domestiques, d'élevage ou sauvages réagissent par la peur et la panique. Dans leur état de stress, beaucoup tentent de fuir, entraînant des accidents, des blessures, voire des décès. Des effets durables sur leur comportement peuvent également en découler. Enfin, l'environnement n'est pas épargné : chaque événement festif, comme le Nouvel An ou la Fête nationale, génère d'importantes quantités de déchets et une pollution élevée aux particules fines.

Un pas important dans la bonne direction

La CSEC-E a franchi aujourd'hui une étape importante. Par dix voix contre une, elle s'est prononcée en faveur de l'élaboration d'un contre-projet indirect à l'initiative pour une limitation des feux d'artifice, rejoignant ainsi la position déjà exprimée par sa commission sœur du Conseil national (CSEC-N). Le comité d'initiative ainsi que les organisations qui le soutiennent saluent cette décision et se montrent ouverts à un contre-projet pertinent et efficace.

L'initiative pour une limitation des feux d'artifice répond à une préoccupation croissante de la population : elle vise à restreindre la vente et l'usage d'engins pyrotechniques à des fins de divertissement lorsque ceux-ci produisent des nuisances sonores significatives. Ne seraient pas concernés par ces restrictions les feux de table, cierges magiques, feux de Bengale, chandelles romaines, volcans (dans la mesure où ils ne génèrent pas de bruits marquants), ainsi que les torches, spectacles de feu, feux d'altitude, shows laser et autres formes d'animations lumineuses. Les feux d'artifice bruyants, en revanche, ne pourraient être tirés que dans le cadre d'événements publics d'envergure et sous autorisation.

Reste à voir si le contre-projet indirect saura répondre aux attentes réelles de la population. Le comité d'initiative, ainsi que les organisations qui le soutiennent, restent ouverts au dialogue et prêts à collaborer de manière constructive avec les parlementaires.

Lien vers le sondage de gfs.bern: <https://cockpit.gfsbern.ch/de/cockpit/feuerwerksinitiative-def/>

Pour toute question

QUATRE PATTES – Fondation pour la protection des animaux

Sylvie Jetzer
Communication Suisse
<https://www.quatre-pattes.ch/>
+41 43 501 57 49
presse@vier-pfoten.ch

Fondation Franz Weber (FFW)

Monika Wasenegger
Responsable du développement organisationnel et des projets
+41 79 655 34 74
monikawasenegger@ffw.ch

Protection Suisse des Animaux, PSA

Pius Odermatt
Responsable Politique
www.tierschutz.ch
+41 78 480 39 46
pius.odermatt@tierschutz.com

Stiftung für das Tier im Recht (TIR)

Alexandra Spring
MLaw, Collaboratrice Juridique
www.tierimrecht.org
+41 (0) 43 443 06 43
spring@tierimrecht.org